Sport Scolaire Facultatif – MONTREUX – 2022/2023



Rue du Temple 11 – 1820 Montreux

Responsable SSF	Fabien Aymon - fabien.aymon@montreux.ch - 021 962 77 37
	Contrats, paiements, réservations des salles, administration

Rôle et responsabilité du moniteur :

Les élèves sont sous votre entière responsabilité

Premier cours

• Expliquer les consignes qu'ils devront respecter (horaire, équipement, vestiaires, absences, COVID,...).

Aucune inscription ne sera prise en compte une fois le délai passé. Il ne sera donc pas possible de s'inscrire sur le lieu du cours, ni d'accepter des enfants qui ne figurent pas sur la liste. Il en va de votre responsabilité.

Ne pas hésiter à renvoyer les parents vers Fabien Aymon en cas de questions de ce type.

Chaque cours

- Contrôler et noter les présences sur la feuille de présence ou directement sur le site <u>www.ssfmontreux.ch</u> (fonctionne très bien directement sur le smartphone)
- Demander aux élèves de vous avertir à l'avance de leur absence prévue et de vous donner les raisons de leur absence passée (ces cours sont facultatifs, mais en s'inscrivant, les élèves s'engagent à suivre le cours durant toute la période).
- Après chaque cours, vous devez impérativement compléter la liste de présence en ligne sous <u>www.ssfmontreux.ch</u> (jusqu'au lendemain à 12h).
- Si un enfant est absent au premier et au deuxième cours, vous devez téléphoner aux parents.
 - ➤ Le règlement informe les parents que « Si un manque d'assiduité est constaté (moins de 50% de présence aux cours), l'organisation facturera un montant de CHF 50.- inhérents à l'organisation du cours ».

COVID

• En cette période particulière, il faut bien respecter les gestes barrières : hygiène des mains, distanciation et port du masque si nécessaire.

Absence du moniteur

- Ecrire à **Fabien Aymon** de votre absence pour la date prévue.
- Avertir tous les participants la fois précédente.
- S'assurer que **les parents** sont avertis et également par téléphone si le délai est de moins de 48 heures
 - Pour une question d'assurance et de responsabilité, personne ne pourra vous remplacer lors d'un cours sauf sur décision du responsable du SSF.

Sport Scolaire Facultatif – MONTREUX – 2022/2023



Rue du Temple 11 – 1820 Montreux

Accident

- Prendre toutes les mesures nécessaires → appeler directement les parents et avec leur accord appeler l'ambulance 144.
- Avertir, dans les meilleurs délais, Fabien Aymon afin que la déclaration d'accident puisse être remplie.

Sécurité

- Le SSF de Montreux se doit de respecter le «<u>Guide des mesures de sécurité</u>» du Canton de Vaud. Merci d'en prendre connaissance avant le début des cours et d'appliquer toutes les directives relatives à votre sport.
- Un comportement non respectueux d'un participant ou de parents doit immédiatement être transmis aux responsables SSF et technique. La situation sera évaluée avec le moniteur et la sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du participant.

Questions administratives:

 Vous avez reçu les listes de présences par e-mail. Vous pourrez consulter les numéros de téléphone ou envoyer un courriel aux parents de tous vos élèves directement depuis votre compte sur www.ssfmontreux.ch ou même créer un groupe Whatsapp pour communiquer.

Nous vous remercions pour votre engagement et nous vous prions de recevoir nos salutations sportives.



Commune de Montreux - Direction PSM

Office du sport et des installations sportives Rue du Temple 11 – 1820 Montreux Tél.: +41 21 962 77 37 - Fax: +41 21 962 78 19

ssf@montreux.ch Nous situer

www.montreux.ch www.facebook.com/CommunedeMontreux www.twitter.com/communemontreux www.instagram.com/communedeMontreux

